



**RÉGION ACADÉMIQUE  
MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIVISION DES EXAMENS  
ET CONCOURS**  
Bureau des concours

Arrêté complémentaire n° RM-DEC-2024-19  
du 23 avril 2024 portant composition du jury  
du concours unique d'infirmier **session 2024**

**Le Recteur de la Région académique  
Recteur de l'académie de Mayotte**

**Vu** le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2 ;  
**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;  
**Vu** la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;  
**Vu** le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant disposition statutaires communes aux corps d'infirmier de catégorie A des administrations de l'Etat ;  
**Vu** Arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;  
**Vu** l'arrêté du 23 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;  
**Vu** le décret du 22 décembre 2022 portant nomination du M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

**ARRETE**

**Article 1** : le jury du concours unique d'infirmier pour la session 2024 est composé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 2** : Calendrier prévisionnel des épreuves :

- L'épreuve d'admissibilité aura lieu le **vendredi 5 avril 2024** ;
- Le jury d'admissibilité se réunira le **mardi 23 avril 2024** ;
- Les épreuves d'admission auront lieu le **jeudi 16 mai 2024 et le vendredi 17 mai 2024**
- Le jury d'admission se réunira le **vendredi 17 mai 2024** ;

**Article 3** : Le Secrétaire général du Rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 23 avril 2024

Le Recteur,

Jacques MIKULOVIC



## COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS UNIQUE D'INFIRMIER – SESSION 2024

### Membres du jury :

HAAB Claudine

Principale collègue KANI-KELI